

MAIRIE DE COTTÉVRARD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 mars 2016 - Séance n°2

L'an deux mil seize, vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Cottévrard, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR, Maire.

***Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Dorothee AUBERT, Catherine COLLET, Elizabeth EICHE-CRONENBERGER, Franck ERNST, Fabrice GAMELIN, Dominique POTHIN, Marie-Odile SIMOTTEL.*

***Étaient excusés :** Pierre ALEXANDRE, Charles ROUSSIGNOL, Martine BIZET*

Madame Catherine COLLET a été élue secrétaire de séance.

Date de Convocation: 03/03/2016

Date d'affichage : 03/03/2016

Nbre de Conseillers : En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

La séance est ouverte à 19h00

Après lecture du compte rendu de la réunion du 16 février 2016, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.

1) Règlement intérieur pour le personnel communal

Monsieur le Maire informe le conseil du projet de mise en place d'un règlement intérieur pour le personnel. Celui-ci devra être transmis au Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour avis.

Ce règlement intérieur est destiné à tous les agents de la Commune, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formations, de prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ce règlement intérieur ci-annexé.

2) Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Seine-Maritime

Article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi (www.cap-territorial.fr) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces

missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes

Conseil et assistance chômage

- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive*
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie
- Expertise en ergonomie d'un poste de travail
- ou toute autre mission.

*La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents. (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

3) Emprunt pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration

Afin de financer les travaux de réhabilitation de la station d'épuration, Monsieur le Maire précise que deux emprunts sont nécessaires :

- un emprunt de 430 000 € à court terme : Il permettra de financer la TVA qui sera reversé dans deux ans et l'avance des subventions qui seront versées
- un emprunt de 260 000 € à long terme : pour financer le reste à charge de la commune.

Proposition de la Caisse d'épargne :

Emprunt de 430 000 € sur 2 ans ou 3 ans

Durée	2 ans		3 ans	
	Trimestrielle	Annuelle	Trimestrielle	Mensuelle
Périodicité				
Taux fixe proportionnel	0.39 %	0.39 %	0.63 %	0.63 %
Echéance indicative d'intérêts	419.25	1 677.00	677.25	2 709.00
Total des frais financiers	3 354.00	3 354.00	8 124.00 €	8 127.00 €
Frais de dossier	+ 200 €			

Proposition du Crédit Agricole :

2 Emprunts de 95 766 € et de 334 000 € sur les mêmes conditions, soit 429 766 € sur 2 ans

Durée	2 ans		
Périodicité	Trimestrielle	Semestrielle	Annuelle
Taux fixe proportionnel	0.39 %	0.66 %	0.66 %
Echéance indicative d'intérêts	419.02	1418.23	2 836.46
Total des frais financiers sur 24 mois	3 352.16	5 672.92	5 672.92
Frais de dossier	+ 200 €		

Emprunt de 260 000 € sur 20 ans

Proposition de la Caisse d'épargne :

Durée	20 ans	
Périodicité	Annuelle	Trimestrielle
Taux fixe proportionnel	1.59 %	1.58 %
Echéance constante	15 278.59 €	3 796.86 €
Charge budgétaire annuelle	15278.59 €	15 187.44 €
Total des frais financiers	45 571.80 €	43 748.80 €
Frais de dossier	+ 200 €	

Proposition du Crédit Agricole :

Durée	20 ans		
Périodicité	Annuelle	Trimestrielle	Annuelle avec 1 échéance anticipée
Taux fixe proportionnel	2.02 %	1.92 %	1.69 %
Echéance constante	15 931.45	3921.54	15 439.88
Charge budgétaire annuelle	15 931.45	15 686.16	15 439.88
Total des frais financiers	58 629.00	53 723.20	48 797.53
Frais de dossier	+ 175 €		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant TTC	690 000 €
Montant HT	552 000 €
TVA	138 000 €
Mode de financement proposé : deux emprunts	
Emprunt long terme	260 000 €
Emprunt court terme	430 000 €

M le Maire présente au Conseil Municipal les offres de financement reçues.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après échange de vues, prend en considération et après avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire :

- Décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne Normandie le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financements « long terme », montant total du financement : 260 000 €, répartis suivant modalités ci-dessous :

Partie taux fixe :

Montant de l'emprunt	260 000 €
Taux actuel	1.58%
Durée du crédit	20 ans
Modalités de remboursement	trimestriel
Type d'échéance :	échéances constantes

Financements « court terme », montant total du financement : 430 000 €, répartis suivant modalités ci-dessous :

Partie taux fixe :

Montant de l'emprunt	430 000 €
Taux actuel	0.39 %
Durée du crédit	2 ans
Modalités de remboursement	annuel
Type d'échéance :	échéances constantes

Les conditions de taux proposées ont une date de validité déterminée dans le temps.

Pour bénéficier des conditions ci-dessus, l'accord sur les propositions doit parvenir par fax avant le 8 avril 2016.

4) Travaux d'accessibilité au cimetière et déplacement d'un candélabre

- Considérant que la commune souhaite rendre accessible le cimetière,
- Considérant la nécessité de déplacer le candélabre situé devant l'entrée du cimetière pour l'aménagement d'une rampe d'accès par le SDE, Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-EP-2016-0-76188-6291** et désigné « **Place de l'église implantation d'un candélabre (version 1.1)** » dont le montant prévisionnel s'élève à **2 724.08 € T.T.C.** et pour lequel la commune participera à hauteur de **1 248.53 € T.T.C.**
- Considérant qu'il est nécessaire de solliciter les subventions nécessaires au financement du projet, auprès des partenaires concernés

. Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de réaliser le projet
- adopte le projet du SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-EP-2016-0-76188-6291** et désigné « **Place de l'église implantation d'un candélabre (version 1.1)** »;
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant global de 16500 € dont un montant de 1 248.53 T.T.C. pour le SDE76 ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la DETR, de la Région et du Département pour la mise en accessibilité du cimetière.
- demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents administratifs nécessaires
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet avec le SDE76, notamment la convention correspondante à venir ;

5) Questions diverses

Horaires de travail Daniel Lecoq, agent technique

Monsieur le Maire propose de mettre en place des horaires d'été et d'hiver sur deux périodes de 6 mois.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement aucun gros travaux ne sont prévus, ce qui implique qu'en hiver il n'y a pas assez de travail pour l'occuper à 35h hebdomadaire. Un aménagement du temps de

travail permettrait d'augmenter le temps de travail à la période où les travaux d'entretien des espaces verts sont plus importants.

Monsieur Lecoq étant employé 35h hebdomadaire, il doit effectuer 1820 h dans l'année, Monsieur le Maire propose donc plusieurs solutions :

Heures d'hiver (6 mois)	Total des heures sur 6 mois « hiver »	Heures d'été (6 mois)	Total des heures sur 6 mois « été »	Total des heures annuelles
31h/semaine	806	39h/semaine	1014	1820 h
31,5h/semaine	819	38,5h/semaine	1001	1820 h
32h/semaine	832	38h/semaine	988	1820 h
32,5h/semaine	845	37,5h/semaine	975	1820 h
33h/semaine	858	37h/semaine	962	1820 h

Les mois d'hiver correspondront au mois de janvier, février, mars, octobre, novembre et décembre
Les mois d'été correspondront au mois d'avril à septembre inclus.

Monsieur le Maire propose de mettre en place les horaires suivants : 31h hebdomadaires en hiver et 39h en été.

Monsieur Ernst indique qu'il serait préférable de commencer par « 32h hiver et 38h été » ce qu'approuve la majorité du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informera Monsieur Lecoq de ce changement.

Participation financière au SIVOS du Mont Joyet

Le SIVOS du Mont Joyet demande par courrier l'option de financement retenue par la commune pour l'exercice 2016 l'an dernier, la commune a décidé de fiscaliser 45 % du montant demandé et d'inscrire les 55 % restant sur le budget.

Après concertation, il est décidé de rester sur les mêmes bases pour le budget primitif 2016.

Conférence

Madame Simottel informe le conseil que Monsieur Fauvel souhaiterait écrire un livre sur la commune et demande si la commune pourrait financer son édition. Elle indique également qu'il propose comme l'an dernier de réaliser une conférence.

Monsieur le Maire propose de lui proposer un rendez-vous pour en discuter.

Investissement pour l'année 2016

Au vu du budget primitif 2016 de la commune qui doit être votée, Monsieur le Maire propose différents projets d'investissement, sous réserve de moyen de financement possible :

Il rappelle que le report des investissements 2015 s'élève à 93 023.49 € (enfouissement des réseaux, rénovation salle de classe, construction église, bouches à incendie)

Il indique également que tous les investissements réalisés en 2016 apporteront des recettes en 2018 avec le remboursement de la TVA.

Libellé	Cout réel	Subvention	Reste à charge
Construction église			+ 5 000 €
Acquisition de logiciels informatiques	1 600 €	demande à faire	1 600 €
Acquisition de décorations de Noël	1 000 €	demande à faire	1 000 €
Travaux de rénovation énergétique à la salle polyvalente et à la mairie	SP : 43 809.00 € M : 27 534 € = 71 343 €	SP : 29 206 M : 18 356 = 47 562 €	SP : 14 603 € M : 9 178 € = 23 781 €
Pose d'horloges astronomiques	7 767.84 €	4 679.29 €	3 088.58 €

Enfouissement des réseaux rue Saint Fiacre	61 241.17 €	40 573.30 €	20 667.87 €
Enfouissement des réseaux route du Chasse Marée	143 145.92 €	99 551.98 €	43 593.94
Remplacement des lanternes rue du Prieuré	34 416.28 €	19 249.65 €	15 166.63 €
Aménagement du cimetière	8 500 €	-	8 500 €
Accessibilité cimetière	16 500 €	demande à faire	16 500 €
Panneau d'affichage	2 000 €		2 000 €
Total	347 514.21	211 616.19 €	135 898.02 €

- **Acquisition de logiciels informatiques : 1 600 € TTC**

La maintenance pour les logiciels actuellement utilisés pour la comptabilité, la paie et les élections ne sera plus disponible en 2017 ; il est donc nécessaire d'acquérir de nouveaux logiciels en 2016.

Le Conseil Municipal accepte ce projet.

- **Acquisition de décorations de Noël : 1 000 € TTC**

Afin de procéder au remplacement des illuminations actuelles, Monsieur le Maire propose d'acquérir de nouvelles décorations de Noël. Le Conseil Municipal accepte ce projet.

- **Travaux de rénovation énergétique à la salle polyvalente (43 809.00 €) et à la mairie (27 534€) : 71 343 € TTC**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente et de la mairie (isolation des combles et installation d'une ventilation à la mairie, changement des menuiseries et rajout d'un chauffage à eau à la salle polyvalente, installation d'une régulation zone par zone).

Des dossiers de demandes de subvention ont été déposés auprès de la Région et du Département : montant des aides attendues : salle polyvalente (29 206 €) et à la mairie (18 356 €) : **47 562 €**

Le Conseil Municipal accepte le projet pour la salle polyvalente et décide de reporter les travaux de la mairie en 2017.

- **Pose d'horloges astronomiques : 3 088.58 € TTC**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro Projet-EP-2015-0-76188-6068 et désigné « Pose d'horloges astronomiques (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 7 767.84 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 3 088.58 € T.T.C.

Le Conseil Municipal renonce au projet.

- **Enfouissement des réseaux rue Saint Fiacre : 20 667.87 € TTC**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro Projet-Eff+EP-2016-0-76188-6293 et désigné « Rue Saint Fiacre (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 61 241.17 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 20 667.87 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte ce projet.

- **Enfouissement des réseaux route du Chasse Marée : 43 593.94 € TTC**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro Projet-Eff+EP-2016-0-76188-6295 et désigné « Route du Chasse Marée (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 143 145.92 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 43 593.94 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte ce projet.

- **Remplacement des lanternes rue du Prieuré : 15 166.63 € TTC**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro Projet-EP-2016-0-76188-6293 et désigné « Rue du prieuré remplacement lanternes (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 34 416.28 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 15 166.63 € T.T.C.

Le Conseil Municipal renonce au projet.

Madame Eiche-Cronenberger émet l'idée de contracter un emprunt pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux, vu le taux d'intérêt des emprunts qui est très faible et le montant de la

participation du SDE 76 très importants pour l'année 2016. Cette solution sera étudiée et éventuellement proposée lors du vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.